



## PLANTATIONS RÉALISÉES

### Plantations accompagnées d'un engagement d'arrachage avant le 31/07/2023

Surface concernée : |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|  
Ha are ca

### Plantations sans engagement d'arrachage

Surface concernée : |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|  
Ha are ca

## MENTIONS LEGALES

Je suis informé que conformément au règlement (CE) n° 259/2008 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (<http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac>) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

		Pièce jointe	Sans objet
Formulaire de demande de versement, complété, daté et signé.	1 original		
R.I.B.	1 copie		
Factures d'achat des plants, acquittées avec visa et cachet du fournisseur ou du prestataire, <b>en original</b> , ou relevés bancaires faisant apparaître le paiement des factures.  <b>Attention</b> : - Seules les factures éditées entre la date de dépôt de la demande d'aide et le 30 septembre 2018 sont éligibles. - Une facture acquittée est une facture portant les mentions de la date et du mode de règlement (chèque, virement...) « payée le... » ou « acquittée le... » <b>et validée par le cachet original et la signature originale du bénéficiaire du règlement.</b> - Les relevés bancaires sur lesquels apparaissent les sommes en débit sont obligatoires lorsque les factures ne sont pas acquittées. Dans ce cas le demandeur mentionne sur la facture : « facture certifiée payée le ..... par ..... » suivi de sa signature.	1 original		

## SIGNATURE

Je, soussigné (Nom et prénom) <sup>1</sup>,: \_\_\_\_\_  
 certifie :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à \_\_\_\_\_, le |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_| |2|0|\_|\_|\_|

Signature (s) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Nom, prénom et signature du demandeur (si individuel) ou de l'ensemble des associés (si GAEC) ou du représentant légal dûment mandaté (si autres sociétés).